



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 2 mars 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

BEUNEL Philippe, représentée par DESIRE T  
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C  
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C  
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°20

**Rapporteur : Christian MICHAUD**

### OBJET : COMPTE de GESTION 2020 – PETITE ENFANCE - APPROBATION

Il est rappelé que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 de la PETITE ENFANCE.

**Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

